



Le syndicat de la clarté et de la transparence



[versailles@unsa-education.org](mailto:versailles@unsa-education.org)

[versailles@unsa-itrfbio.org](mailto:versailles@unsa-itrfbio.org)

**Déclaration liminaire au CTA  
Académie de Versailles  
Lundi 12 mars 2018**

Monsieur le Recteur,

L'ordre du jour de ce comité technique va évoquer le schéma d'emplois pour la rentrée prochaine. Force est de constater que malgré l'accueil d'élèves et d'enseignants plus nombreux et l'ouverture de 2 nouveaux lycées, aucun poste supplémentaire d'infirmiers, d'assistants sociaux ne sont créés et pire 8 postes de personnels administratifs sont supprimés, alors même que l'académie de Versailles est déjà déficitaire.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte d'ouverture de la « grande concertation » annoncée par le gouvernement notamment sur la question du recours massif aux contractuels.

Les personnels administratifs fonctionnaires de l'éducation nationale, ont montré ces dernières années qu'ils pouvaient être les acteurs de la modernisation du service public et faire ce que justement leur statut commande : contribuer chaque jour à la qualité du service rendu aux élèves, aux étudiants mais aussi aux parents et enseignants.

Les contractuels présents dans la fonction publique qui aux côtés des fonctionnaires rendent service à la nation n'auraient aucun motif à se réjouir que l'exception de leur précarité devienne un jour la règle.

**Pour l'UNSA le concours doit rester le principe et le contrat l'exception.**

\*\*\*



Autre point à l'ordre du jour, même si nous n'en sommes pas à débattre de la rémunération au mérite, **les propositions sur la mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels ITRF ne nous satisfont pas**. Monsieur le Recteur, si nous sommes attachés aux groupes de travail préparatoires, c'est pour que nos remarques soient entendues voire même retenues. Nous constatons, trop souvent, que les GT prennent la forme d'une réunion d'information préalable au Comité technique.

\*\*\*

Autre objet de notre intervention, les relations avec certaines collectivités territoriales : elles se dégradent.

Le rapport annuel des inspections générales vient d'être publié le 2 mars 2018. Il a pour thème cette année « *Territoires éducatifs : état des lieux et perspectives* » et propose de nombreuses modifications de l'organisation territoriale de l'éducation en France. Des dysfonctionnements sont ainsi soulignés, des améliorations sont proposées.

Les constats négatifs de ce rapport trouvent écho dans les départements de notre académie. Ainsi dans le département des Yvelines, le projet de SEMOP, en négligeant certaines dispositions du Code des marchés publics et du Code de l'éducation, porterait atteinte non seulement au principe de l'autonomie des EPLE, mais également aux conditions d'exercice des personnels d'Etat.

**Dans les Yvelines et dans les Hauts de Seine**, l'utilisation des ENT et de l'espace d'affichage des collèges par le Conseil départemental à des fins politiques (pour affirmer son hostilité au projet du Grand Paris) enfreint le principe de neutralité des établissements scolaires, principe que se doit de défendre l'Etat.

**Dans le Val d'Oise**, le conseil départemental projette de vendre des logements de fonction, menaçant ainsi le principe d'attribution aux fonctionnaires d'Etat d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Nous considérons que les autorités de tutelle de l'Etat ne prennent pas la mesure des impacts que ces évolutions peuvent avoir sur le fonctionnement des établissements et sur les conditions d'exercice des agents de l'Etat dans les EPLE. Nous constatons qu'elles restent sans réaction et qu'elles laissent leurs personnels dans la difficulté dans les rapports avec les collectivités territoriales.

\*\*\*

Considérons enfin les évolutions que vont rencontrer les lycées dans le cadre d'une réforme du baccalauréat et des enseignements ambitieuse mais toujours floue. Nous avons sur ces sujets déjà beaucoup d'interrogations des familles et toujours pas de réponses à leur apporter.

Sur la **classe de seconde** d'abord. Quelle forme et quelle finalité prendra le test numérique de positionnement ? Une heure trente hebdomadaire consacrée à l'orientation, quel sens cela a-t-il alors que nous avons déjà en place des dispositifs dans les établissements ? Et puisque ce temps dédié à l'orientation s'ajoute à l'existant, avez-vous dégagé les moyens pour le financer ?

**En première et en terminale**, il est prévu plusieurs combinaisons possibles de spécialités : contenus, programmes, forme des épreuves d'examen, formation des enseignants, besoins matériels... rien de cela ne semble anticipé. De plus il est annoncé que chaque élève pourra suivre la combinaison



Le syndicat de la clarté et de la transparence

de spécialité voulue. C'est ignorer ce qu'est la réalité d'un établissement, des ressources pédagogiques et humaines dont il dispose. En conséquence, l'élève risque d'avoir dès le début un choix contraint dans nombre d'établissements. Pour réussir une réforme, mieux vaut un discours de vérité que des engagements intenable.

**Concernant PARCOURSUP, il y avait urgence à corriger l'ancien système. L'UNSA-Education restera particulièrement vigilante sur cette nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur notamment sur le traitement local des candidatures et la transparence des critères retenus pour classer les dossiers.**

Nous vous remercions pour vos réponses.

Christelle BERGERON, Thierry FAUCONNIER pour l'UNSA Education